

Par e-mail : <https://www.lalibre.be/belgique/2024/07/13/en-15-ans-queelles-sont-les-communes-qui-ont-connu-la-plus-forte-artificialisation-de-leur-sol-en-wallonie-cartes-et-infographies-5Q3LJDGCIFHB5AXTMRDHNFFSYE/>

En 15 ans, quelles sont les communes qui ont connu la plus forte artificialisation de leur sol en Wallonie ? (cartes et infographies)

L'artificialisation du sol fait courir un risque d'inondations à répétition. En Wallonie, elle est aussi au cœur du "Schéma de développement du territoire de la Wallonie" qui a pour objectif de réduire le rythme d'artificialisation de moitié d'ici 2030 et de tendre vers zéro d'ici 2050. Découvrez quelle est l'évolution dans votre commune sur ces 15 dernières années.

Arnaud Wéry

Cédric Dussart

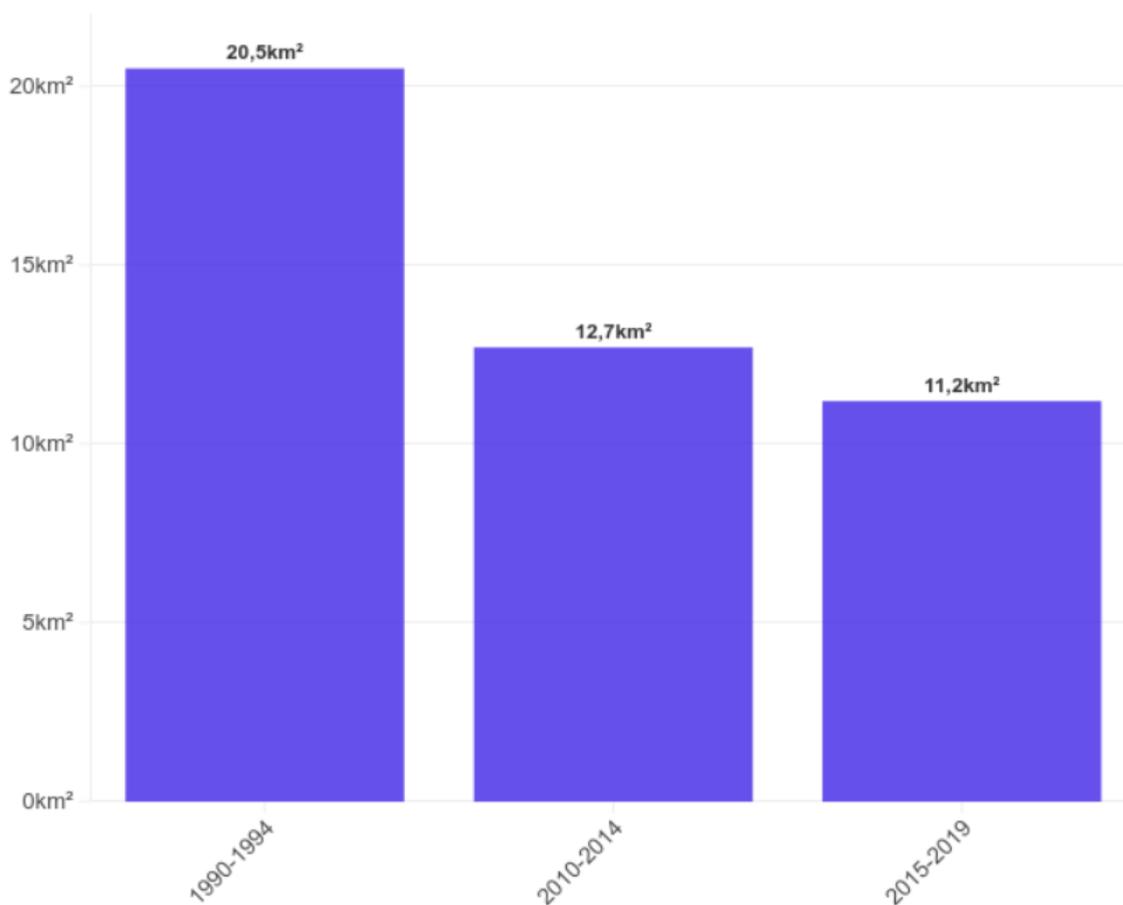
- Publié le 13-07-2024

Dans le cadre de notre série électorale "L'Avenir, c'est votre voix", la rédaction s'intéresse cette fois à l'impact du changement climatique : que sommes-nous prêts à faire et que peuvent faire les différents niveaux de pouvoir.

En Wallonie, chaque année 12 km² sont artificialisés. C'est l'équivalent de la superficie de la commune de Quaregnon. La Wallonie entend par artificialisation "toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non."

Un certain ralentissement ?

Selon l'**Iweps**, l'artificialisation des terres a ralenti en Wallonie de manière générale depuis les années 2000 "avec toutefois une tendance légère à la hausse en 2021-2022".

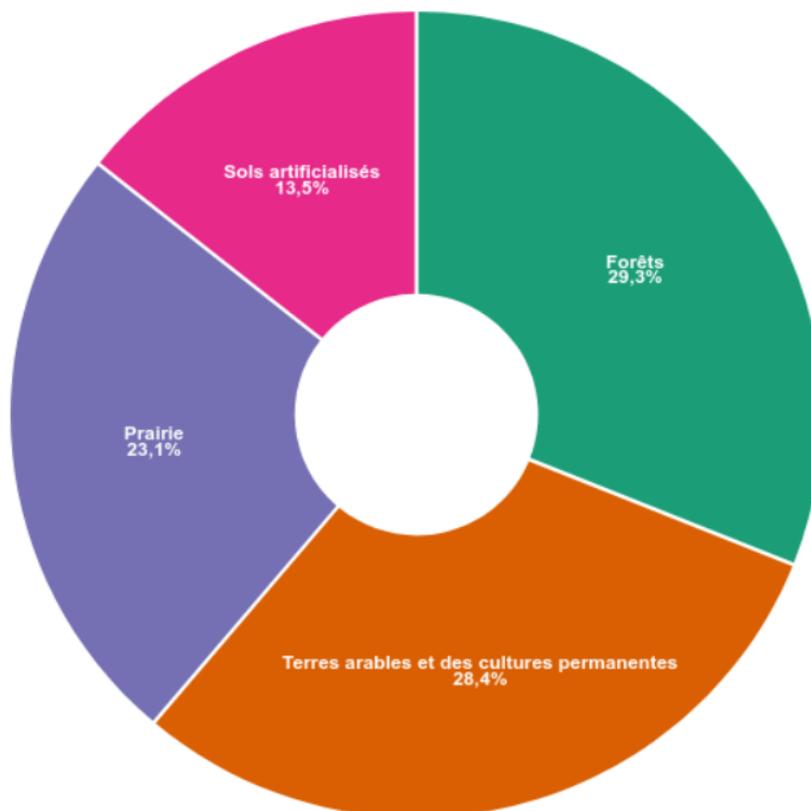


Source: Iweps

Il y a une différence entre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Selon la **Conférence permanente du développement territorial** (CPDT), "le changement d'utilisation qui caractérise l'artificialisation est associé à une évolution de l'occupation ou de la couverture du sol, et en particulier son "imperméabilisation" progressive. Cette notion désigne le fait que les matériaux utilisés pour recouvrir les bâtiments, voiries, cours, terrasses, etc. influencent la capacité des sols à absorber l'eau de ruissellement." Un jardin, un parc urbain, un terrain de sport... sont des terrains artificialisés tandis que des bâtiments, des terrasses, des parkings asphaltés, des routes... sont imperméabilisés.

En 2023, l'occupation du sol se répartissait comme suit :

■ Forêts ■ Terres arables et des cultures permanentes ■ Prairie ■ Sols artificialisés

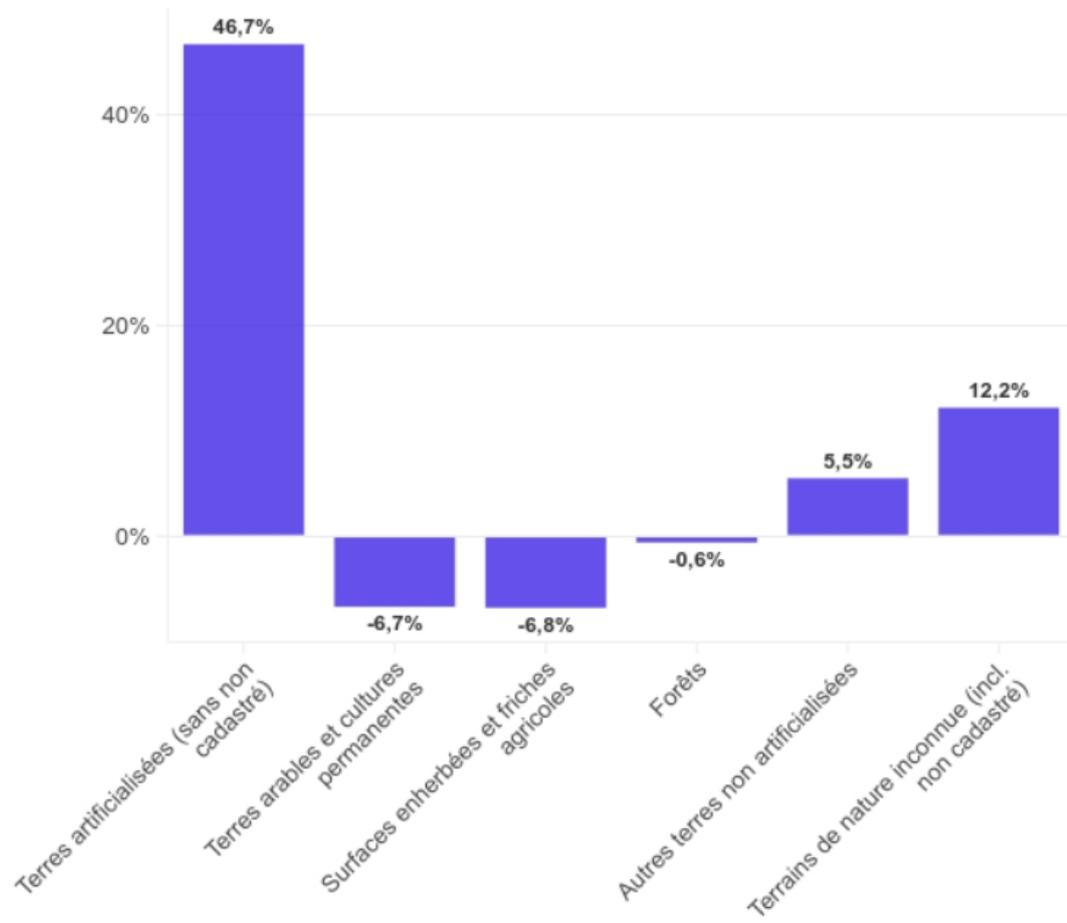


Source: [Iweps](#) • Selon les données du SPF Finances/AGDP (cadastre)

En réalité, la part de sol artificialisé représente entre 11 et 16 % de la Wallonie. Pourquoi un tel écart ? Parce qu'il n'y a pas de définition légale dans le sud du pays. Dans sa fiche sur utilisation et l'artificialisation, l'Iweps indique que : "les terrains cadastrés considérés comme artificialisés représentent 10,9 % du territoire wallon. À ceux-ci, on peut sans doute ajouter une partie des 5,2 % de terrains non cadastrés dont la nature cadastrale est inconnue."

Au détriment des terres agricoles

Cette artificialisation se fait essentiellement au détriment des terres agricoles, comme l'indiquent les chiffres recueillis par l'Iweps. Entre 1985 et 2023, la surface consacrée aux prairies a été réduite de 6,8 %, celle concernant les terres arables et cultures permanentes a enregistré une diminution de 6,7 %, tandis que les terres artificialisées ont bondi de 46,7 %.



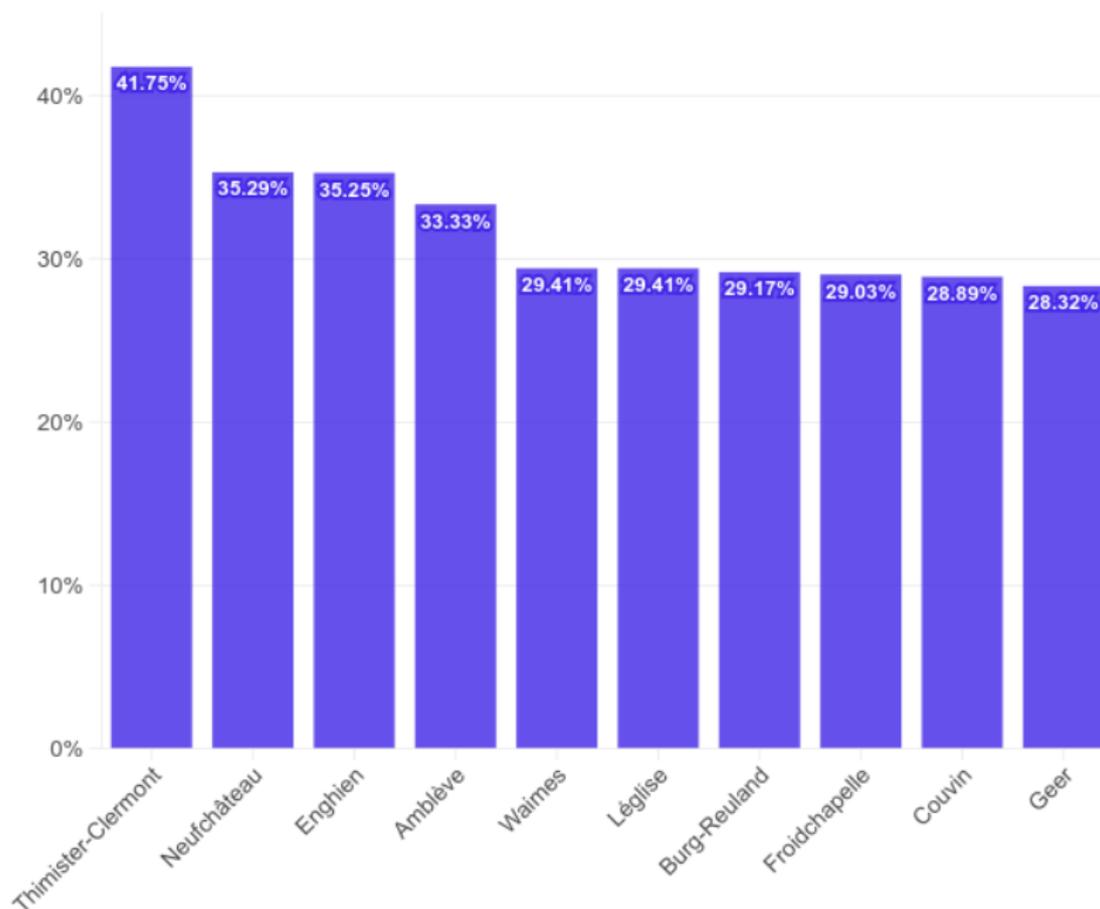
Source: Iweps

***En 2023, en Wallonie, chaque
habitant consommait en moyenne
305,3 m² au sol pour son habitat***

Cette artificialisation du sol se fait principalement au bénéfice de l'habitat. "La superficie résidentielle moyenne par habitant est passée de 225m²/ habitant en 1985 à 305,3 m²/ habitant en 2023. Ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé davantage d'espace au sol pour son habitat (logement principal, secondaire, jardin, cour, garage...). Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 14,8 % pendant que, au cours de la même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait de 55,5 %", souligne l'Iweps.

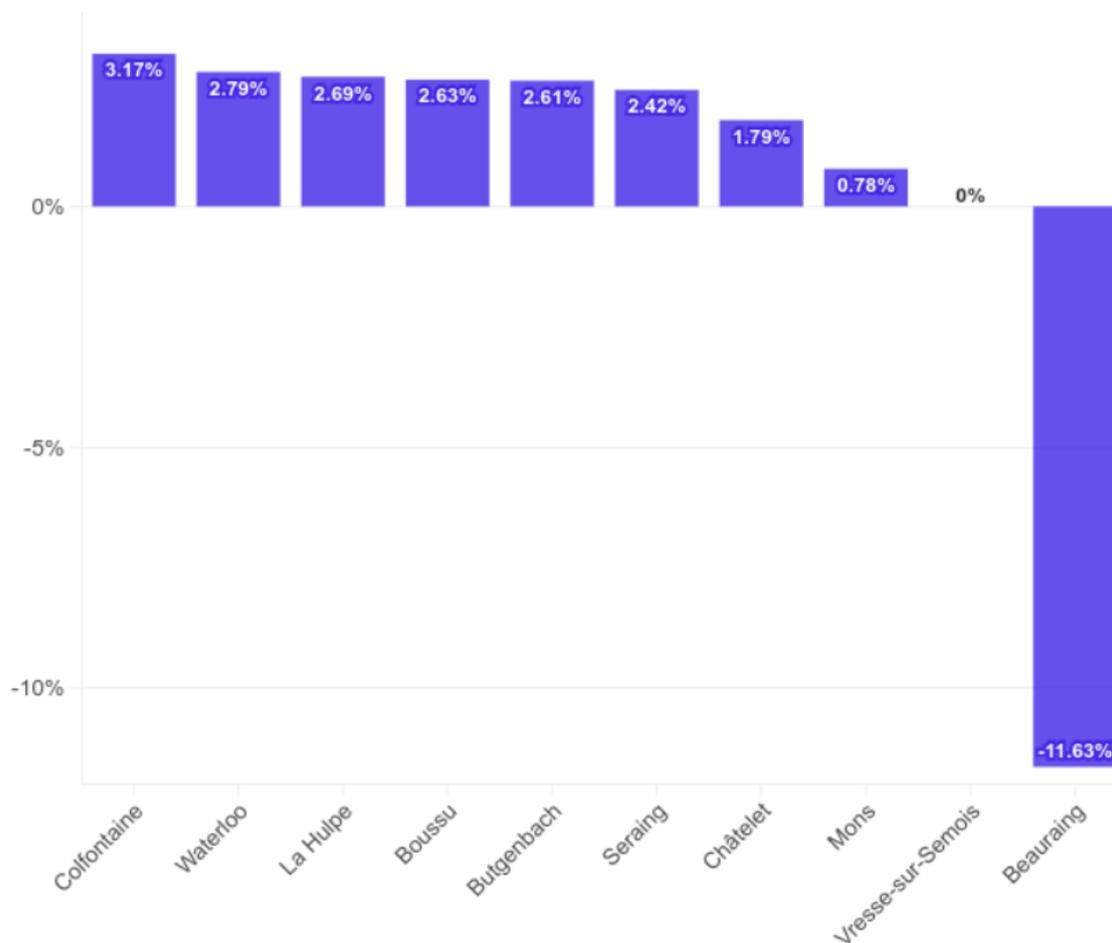
Sur ces 15 dernières années, c'est la commune de **Thimister-Clermont** (province de Liège, en région verwiétoise) qui a connu la plus forte hausse de la superficialisation de son sol avec une hausse de plus de 40 %. Elle est suivie par **Neufchâteau** (province de Luxembourg) et **Enghien** (province de Hainaut).

Cliquez sur notre graphique interactif pour obtenir plus d'information :

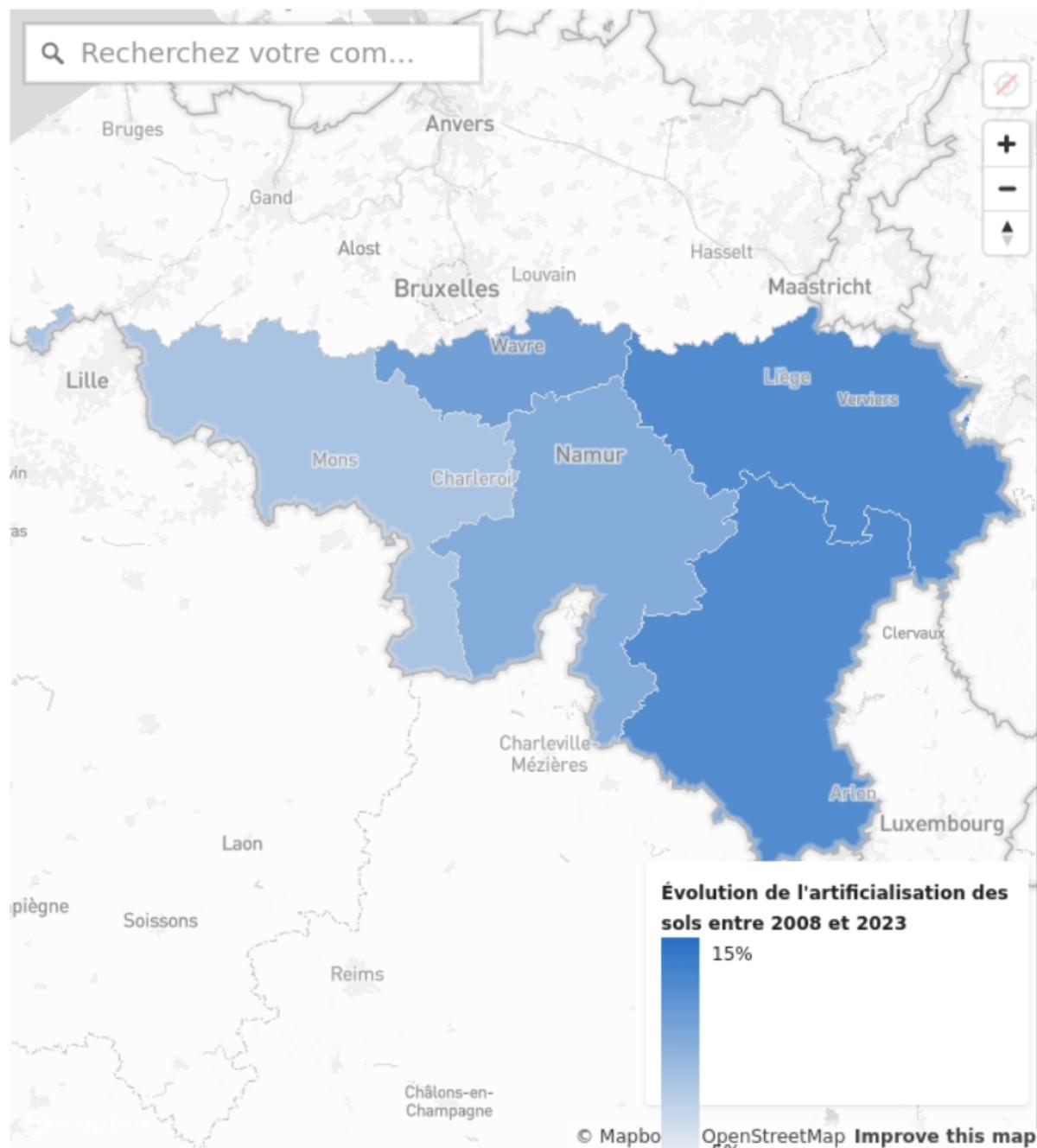


Source: Iweps

Et entre 2018 et 2023, les progressions les plus faibles ont été enregistrées dans les communes ci-dessous. Avec **Beauraing** qui se démarque car la commune namuroise a diminué l'artificialisation de son territoire



Si en **province de Liège** que l'artificialisation du sol a connu la plus forte progression, c'est le **Brabant wallon** qui a enregistré le pourcentage de territoire le plus artificialisé. Cliquez sur notre carte interactive pour obtenir plus d'information.



Pour connaître l'évolution du taux d'artificialisation de votre commune entre 2008 et 2023, cliquez sur notre carte interactive ci-dessous :

